

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13/03/2017

Le Conseil d'école du **2ème trimestre 2016/2017** s'est réuni à l'école le lundi 13 mars 2017.
Etaient présents ou excusés : (voir feuille d'émargement)

ORDRE DU JOUR

1. Projet d'école : actions, activités et sorties pédagogiques
2. Livret scolaire unique
3. Concertation école/collège
4. Demande de travaux
5. Demande d'équipement
6. Sécurité
7. Loto
8. Questions diverses

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

La séance commence à 17h. Mr l'Inspecteur a souhaité exprimer ses excuses pour son absence.

1. PROJET D'ECOLE

ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

- ✓ Voyage à Savaghju du 19/06/2017 au 23/06/2017 pour le CE2 de Mme Filippi et le CM2 de Mme Filippini. Le prix de séjour (transport compris) revient à 100€ par enfant. Après une dotation de la municipalité d' Ajaccio s'élevant à 1225€ et de la coopérative scolaire, la participation demandée aux familles s'élèvera à 60€par enfant.
- ✓ ELCO : Transformation progressive des ELCO en EILE : Enseignements internationaux de langue étrangère. Comme tous les ans une réunion d'information concernant l'inscription pour l'année scolaire suivante a été réalisée le jeudi 16 février à 16h30. L'ensemble des parents y étaient conviés par un affichage à la porte de l'école.

2. LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

Lecture de la lettre d'information des parents d'élèves et présentation d'un livret type de CP et CM2.

Rappel : « Le livret scolaire unique numérique a pour finalité d'améliorer le suivi des acquis scolaires des élèves et, ainsi, de renforcer la continuité des apprentissages. C'est un outil de communication à destination des familles et des équipes pédagogiques chargées des enseignements durant le cycle et, pour une partie limitée des informations, d'un cycle à l'autre.

Les informations recueillies, dont le contenu détaillé est prévu par l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, sont limitées aux données nécessaires au suivi efficace des apprentissages.

L'application Livret scolaire unique offre, durant la scolarité obligatoire, un outil numérique performant capable d'assurer ce suivi, sans rupture au moment du passage de l'école au collège et quel que soit le parcours de l'élève, y compris en cas de déménagement dans une autre académie.

Les destinataires des données sont le directeur et les enseignants de l'école.

Les informations recueillies seront conservées pour la durée d'un cycle d'enseignement (3 ans) plus une année, pour ce qui concerne les bilans périodiques, et jusqu'en classe de seconde de lycée pour les bilans de fin de cycle et les attestations consignées dans le livret scolaire. »

Cette année, l'inspection a demandé de procéder par semestre. A noter que les enseignants peuvent maintenir les outils déjà utilisés (relevé de notes, bilan par période, par trimestre).

3. CONCERTATION ECOLE/COLLEGE

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes de 2015 et des nouveaux cycles à l'école élémentaire : cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux) = CP, CE1, CE2 et cycle 3

(cycle de consolidation) = CM1, CM2, 6^{ème}, nous avons été amenés à nous réunir avec le second degré :

- en conseil école/collège regroupant des enseignants du cycle 3 et de l'ensemble des disciplines du collège afin d'échanger sur nos regards et nos attendus des élèves ;
- et en réunion de cycle 3 (élargi à l'ensemble des écoles d'un même bassin) afin de travailler sur une harmonisation des programmes, des pratiques et des évaluations.

4. DEMANDE DE TRAVAUX

- ✓ Création d'une porte sur le réfectoire de cantine :

Le directeur renouvelle sa demande de création d'une porte sur le réfectoire de cantine afin de prévenir tous risques d'intrusion dans l'école et garantir la sécurité des élèves et des enseignants (particulièrement sur le hors temps scolaire).

Malgré les propos de Mme Nadal au cours du précédent conseil d'école et les engagements oraux donnés aux parents élus, l'école n'a toujours pas eu de visite d'équipe technique de la ville pour envisager la faisabilité des travaux.

A la demande des parents d'élèves, un courrier signé par le conseil d'école, sera directement adressé dans les prochains jours, à monsieur le Député maire d'Ajaccio afin de lui demander de bien vouloir intervenir auprès des services concernés pour faire le nécessaire afin de garantir la sécurité de la communauté scolaire.

- ✓ Demande de pose de brise-vues sur les grilles donnant sur la cour de l'école.

Suite à un nouvel incident qui s'est produit le 17/02/2017 au cours duquel un individu est venu se faire filmer sans autorisation en dehors de l'école avec les élèves en arrière plan (images qui ont ensuite circulé sur les réseaux sociaux) nous soulignons à nouveau la difficulté de gérer les personnes à l'extérieur de l'établissement.

L'inspection a donc été informée de la situation et le directeur rappelle que les prises de vue photos ou vidéos des élèves sont interdites sans autorisation des familles.

- ✓ Demande de réorganisation de la salle informatique.

- ✓ Demande de débarrassage du matériel obsolète : poste TV, vieux ordinateurs, anciens meubles, vieux livres ...

5. DEMANDE D'EQUIPEMENT

- ✓ Demande d'achat de 12 protège-poteaux en mousse afin de prévenir les chocs contre les poteaux de la cour de récréation (à remarquer qu'en début de ce conseil, les pompiers ont dû intervenir pour un enfant qui en a percuté un pendant la garderie).

- ✓ Réparation ou échange des stores dans les classes pour protéger de la chaleur et permettre de voir correctement au tableau.

- ✓ Demande de subvention supplémentaire de 450€ pour l'achat de matériel de sport.

En effet, suite à la disparition des 50 ballons commandés en 2015/2016, remplacés en février 2017 sur le budget annuel 2016/2017 (450€ attribués à l'école pour l'achat de matériels EPS) et conformément à la convention d'utilisation des locaux scolaires, l'équipe enseignante demande la possibilité de bénéficier de 450€ supplémentaires pour cette année 2016/2017 en remplacement du matériel disparu.

6. SECURITE

- ✓ Le 2nd exercice d'incendie du groupe scolaire s'est déroulé le 7/02/2017 et l'évacuation générale s'est passée en 2mn46s.

- ✓ PPMS : L'exercice de confinement s'est déroulé le 15/02/2017 à 9h50 sur l'ensemble du groupe scolaire (y compris la maternelle).
A noter la disparition de matériels dans les malles de PPMS de la salle polyvalente. Demande faite à la municipalité pour son remplacement.

7. LOTO

Les parents d'élèves sous la houlette de l'association APC prévoit d'organiser un loto le vendredi 16 juin 2017 dans la cour de l'école.

Mme Biancianiello (maman élue) a mobilisé une de ses classes de seconde du lycée professionnel Finosello pour organiser cette manifestation. Deux de ses élèves sont venues nous présenter le projet qu'elles vont accompagner avec leurs camarades de classe (comme l'an dernier).

8. QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des temps périscolaires

Suite à un échange de courriers avec les services de la direction et vie scolaire de la municipalité concernant le signalement de dysfonctionnements sur les temps périscolaires, le directeur tient à dénoncer les points suivants qui ne sont pas respectés dans le cadre de la convention d'utilisation des locaux scolaires (par article) :

- Dans l'article 2 : Nature des activités

" Les activités autorisées ... ne peuvent porter atteinte ... aux activités d'enseignement ... "

Disparition de matériel de sport (50 ballons) et de matériel de classes: feutres, stylo, livres ...

"L'utilisation des locaux communs se fait conformément à l'usage prévu pour ces locaux"

Détérioration de la cour de récréation.

Jets de pierres sur les vitres de l'école, sur les pare-brises des voitures et sur les vitrines des commerces voisins.

Toilettes régulièrement saccagées (plomberie, carrelage et dalles de plafond détériorées)

"L'utilisation des salles de classes se limite à des activités calmes..."

Enfants qui circulent seuls dans l'école, courent dans les couloirs, jouent au ballon, jouent à se cacher, montent sur les tables, se mettent aux fenêtres, touchent au tableau numérique d'une classe.

- Dans l'article 3 : Conditions d'utilisation des locaux

"Des dispositions seront prises pour éviter toute intrusion pendant les activités périscolaires".

Depuis 2014, il a été notifié à chaque conseil d'école que sur ces temps, n'importe qui pouvait pénétrer dans l'école et que les enfants pouvaient à tout moment en sortir sans qu'un adulte responsable s'en aperçoive.

"L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène ... "

Les enseignants et moi-même sommes régulièrement amenés à intervenir à la demande des familles pour régler des situations de violence entre élèves (comportements agressifs, voir harcelants).

Suite aux dégradations, nombre insuffisant de WC.

"La mairie s'engage à réparer les dégâts ..."

L'an dernier les toilettes des filles ont dû être interdites pendant plusieurs semaines (faute de réparation).

Aujourd'hui, dans la cour, les garçons ne disposent que d'un toilette individuel sur 2 et les filles de 2 sur 5.

Impossible de signaler toutes les disparitions dans les classes (matériel de l'école, de l'enseignant, des élèves)

Non remplacement de 50 ballons.

"La Mairie veillera au nettoyage et rangement du matériel et à la propreté générale des lieux."

C'est donc à la mairie de faire procéder aux contrôles et non-pas au directeur de signaler chaque jour les insuffisances de nettoyage des locaux.

La salle de matériel de sport ordonnée à 2 reprises en 2015/2016 par un des intervenants EPS de la ville a été mise sens dessus dessous pendant le temps des TAP.

En conclusion, Mr Milcendeau tient à préciser qu'il est contraint de rappeler régulièrement aux parents qui viennent se plaindre que ces temps sont sous la responsabilité de la municipalité et les invitent à rencontrer Mme Casu (responsable sur l'école) ou à prendre contact directement avec le service de la Direction et Vie scolaire.

Il souligne que les parents ne comprennent pas qu'en tant que directeur, il soit impuissant face à certaines situations et qu'il ne soit pas plus entendu ou soutenu par la municipalité.

L'équipe enseignante constate que le comportement des élèves sur le temps périscolaire a des incidences négatives sur le temps scolaire tant au niveau de la vie scolaire que des apprentissages.

Dorénavant, au regard des doutes exprimés à l'encontre de ses propos, le directeur informera systématiquement la mairie par écrit, des problèmes constatés ou qui lui sont signalés sur ces temps périscolaires (avec courrier des parents au besoin).

In fine, Mr Milcendeau tient à faire part de son inquiétude concernant des familles qui lui demandent de radier leur enfant à cause du fonctionnement des temps périscolaires (3 inscriptions en privé depuis le début de l'année).

M. MILCENDEAU remercie les membres du Conseil d'école et lève la séance à 18h30.

- prochain Conseil d'école: lundi 19 juin 2017 -